

RÈGLEMENT DU COUVERT ST-LAURENT

Art. 1

L'utilisation du couvert doit faire l'objet d'une demande auprès du responsable et du remplissage du formulaire

Art. 2

Les utilisateurs s'engagent à :

- Prendre possession des clefs et les ramener au responsable
- Prendre soin du matériel mis à disposition
- Nettoyer les sanitaires et la cuisine
- Ranger le matériel
- Fermer à clef les locaux
- Evacuer les déchets
- Respecter le règlement communal concernant le parcage, le bruit,...

Art. 3

La sous-location est interdite

Tout dégât doit être annoncé au responsable

Art. 4

Le nettoyage du couvert pourra être facturé ou retenu sur la caution à l'utilisateur si nécessaire

Art. 5

L'horaire pour la prise de possession sera discuté lors de la réservation.

Le règlement de police est applicable

Le locataire supportera toutes réclamations ou amendes liées à la location

Art. 6

Le Fc Saillon décline toute responsabilité en cas d'accidents et vols éventuels survenant pendant l'utilisation

Art 7

Ce règlement fait partie intégrante du contrat de location

RÈGLEMENT DU COUVERT ST-LAURENT

Art. 1

L'utilisation du couvert doit faire l'objet d'une demande auprès du responsable et du remplissage du formulaire

Art. 2

Les utilisateurs s'engagent à :

- Prendre possession des clefs et les ramener au responsable
- Prendre soin du matériel mis à disposition
- Nettoyer les sanitaires et la cuisine
- Ranger le matériel
- Fermer à clef les locaux
- Evacuer les déchets
- Respecter le règlement communal concernant le parcage, le bruit,...

Art. 3

La sous-location est interdite

Tout dégât doit être annoncé au responsable

Art. 4

Le nettoyage du couvert pourra être facturé ou retenu sur la caution à l'utilisateur si nécessaire

Art. 5

L'horaire pour la prise de possession sera discuté lors de la réservation.

Le règlement de police est applicable

Le locataire supportera toutes réclamations ou amendes liées à la location

Art. 6

Le Fc Saillon décline toute responsabilité en cas d'accidents et vols éventuels survenant pendant l'utilisation

Art 7

Ce règlement fait partie intégrante du contrat de location